

Revue

# DES JARDINS

C. XII, No 1

LÉVIS, JANVIER 1946



---

---

# Revue DESJARDINS

---

---

Rédaction et administration:

La Fédération des Caisses populaires,

108, CÔTE DU PASSAGE,  
LÉVIS, P. Q.

Organe officiel de la Fédération de Québec des Unions régionales de Caisses populaires Desjardins, société régie par la Loi des Syndicats coopératifs de Québec

Abonnez-vous  
à  
La Revue Desjardins

Prix de l'abonnement . . . \$1.00

"Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa"

---

---

## EDITORIAL

### QUE SERA L'ANNEE 1946

Au moment où nous écrivons ces lignes, dans quelques heures à peine, l'année 1945 ne sera plus, 1946 naîtra. L'année qui s'en va a vu se terminer la guerre la plus destructive que jamais le monde n'avait connue. Pendant six années, les hommes les plus intelligents ont mis en commun tout leur savoir pour découvrir les méthodes de destruction les plus rapides et les plus efficaces à employer. Les hommes de génie ont poussé tellement loin leurs recherches qu'on est à se demander si ces nouvelles découvertes ne serviront pas un jour à la destruction de leurs auteurs. S'il fallait que demain un fou savant, ayant la force et le pouvoir de le faire, se serve de la bombe atomique, il pourrait dans quelques heures anéantir le genre humain. A peine quelques centaines d'avions lancés à travers le monde, jetant ici et là une petite bombe atomique, et c'en est fait de notre planète. N'est-ce pas le cas de répéter ce dicton: le génie est souvent voisin de la folie. Tous les jours, nous le constatons. C'est vrai non seulement dans le domaine physique mais même dans le domaine moral. Nous sommes en plein vingtième siècle, le siècle des grandes découvertes, le siècle qui a produit tous ces hommes de génie et de science, le siècle de civilisation raffinée à l'extrême, affirme-t-on; cependant, cet hiver, des centaines de mille personnes meurent de faim, de froid, et vivent dans une grande misère. La guerre est finie et le monde en certains endroits est plus malheureux que jamais, il court à sa propre destruction. Pourquoi ne pas utiliser toutes ces grandes découvertes pour le bien-être des hommes? Mais, — que de mais il y a dans la vie, — les hommes seront-ils meilleurs en 1946, seront-ils plus humains, plus chrétiens, moins matérialistes? Ce serait à souhaiter.

Les hommes entendront-ils, en 1946, résonner dans leur coeur cette hymne de paix et d'amour que les anges à Bethléem chantaient la nuit de Noël: "Gloire à Dieu au plus haut des Cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté". Pourtant, il n'y a pas d'autre solution que celle-là, autrement, ce sera la destruction, ce sera la haine, ce sera l'envie, ce sera tout ce qu'il y a de mauvais, alors rien de bon. Paix aux hommes de bonne volonté. C'est si difficile à mettre en pratique pour quelques-uns. Parfois, on voit des gens qui extérieurement semblent de parfaits chrétiens, mais qui ne craignent pas, pour arriver à leur but, d'utiliser l'arme la plus destructrice, la calomnie. Prions pour eux.

L'année 1946 sera une année bonne et heureuse pour vous tous, chers coopérateurs, parce que nous n'en doutons pas, vous pratiquerez chez vous et autour de vous le grand principe de charité, le seul principe sauveur, annoncé il y a près de deux mille ans: "Gloire à Dieu au plus haut des Cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté".

C. VAILLANCOURT

## L'union pour la vie vs la lutte pour la vie

Les lecteurs de cette Revue liront sans doute avec beaucoup d'intérêt ce magnifique discours prononcé par M. l'abbé Emile Cloutier, qui représentait Mgr Trudel, Vicaire Capitulaire du diocèse des Trois-Rivières, aux noces d'argent de l'Union régionale des Trois-Rivières, le 28 octobre 1945.

Autant j'apprécie l'honneur d'avoir à vous adresser la parole à la place de Mgr le Vicaire Capitulaire, autant je redoute la responsabilité de cette mission. La parole de Mgr. Trudel est toujours sage et mesurée; la mienne n'offre pas les mêmes garanties de sécurité. Je me défie des hasards de l'improvisation, et c'est pour en éviter les risques que j'ai écrit ce que j'ai à vous dire. Si mes écritures vous paraissent ennuyeuses, vous voudrez bien vous souvenir de l'intention qui les a dictées. J'ai emprunté le sujet de ces réflexions à votre illustre fondateur, le commandeur Desjardins, grâce à la "Revue Desjardins", la bien nommée, qui reproduisait cette pensée dans un de ses derniers numéros. Voici le sens sinon le texte de cette pensée: Dans un monde bouleversé par "la lutte pour la vie", la Caisse populaire s'emploie à établir "L'Union pour la vie".

En pays catholique et français, la "lutte pour la vie" fait figure d'importation étrangère. Ce fut d'abord le "**Struggle for life**", slogan matérialiste, dont l'origine remonte à l'antiquité païenne, et qui, après avoir servi d'enseigne à la "loi du plus fort" du libéralisme économique, est passé au service du communisme "sans foi ni loi".

"L'Union pour la vie", par contre, d'inspiration spiritualiste et chrétienne, applique aux hommes et aux choses du régime économique le précepte évangélique: aimez-vous les uns les autres. Elle tend du même coup à purifier l'atmosphère du monde des affaires, à "moraliser l'argent", pour employer l'expression énergique d'un évêque de France, puis à "déprolétarianiser" ceux que le paganisme moderne a réduits, eux aussi, à la condition servile de prolétaires. Ceux qui opposent "l'union pour la vie" à la "lutte pour la vie" savent quel sort les plébéiens-prolétaires d'autrefois firent aux opulents patriciens, profiteurs du régime; ils savent aussi que l'histoire se répète, les mêmes causes produisant les mêmes effets, et ils font ce qu'ils peuvent pour empêcher d'autres patriciens et d'autres régimes de crouler sous leurs yeux.

On s'inquiète, par le temps qui court, des progrès du socialisme et du communisme, tout en continuant souvent à leur préparer la voie. On cherche des remèdes à droite et à gauche. Il y a mieux que des remèdes, il y a un vaccin. Les remèdes ne peuvent qu'essayer de guérir le mal après coup, le vaccin le prévient.

Un des remèdes en vogue de ce temps-ci paraît être la hausse du salaire. Le salaire,

### Sommaire

Que sera l'année 1946	
C. Vaillancourt.....	2
L'Union pour la vie	
Abbé Emile Cloutier .....	3
L'épargne	
Paul-Emile Charron.....	5
Funérailles de feu M. Alphonse Desjardins	
Le Quotidien 1920 .....	7
La Caisse populaire de Lévis connaît de nouveaux succès.....	8
Les administrateurs de la Fédération des Caisses populaires .....	10
Lettre ouverte	
Louis Arneau .....	11
Discours de M. Laurent Létourneau .....	12
L'Union au service des Caisses affiliées .....	14
Lisez-vous la Revue Desjardins?	
Paul-Emile Charron.....	18
Les Caisses en Saskatchewan .....	18
Consultation légale	
L'aviseur légal.....	19
Des chèques .....	19
Valeur morale de l'épargne .....	20

même élevé, n'est pas une panacée. Il peut bien ne faire qu'aiguiser l'appétit sans le satisfaire. Le salaire n'est jamais assez fort s'il prend le chemin de la taverne ou du tripot. Le remède-salaire n'est efficace que s'il recourt à l'épargne. Car l'épargne donne accès à la propriété, c'est le vaccin qui immunise contre le mal.

À ce propos, il se dégage de la propagande socialisante ou communisante une sorte de mirage qui fausse la vision du salarié, en lui laissant croire qu'il n'a rien à perdre à un changement de régime, et qu'il peut même y gagner à changer de patron, attendu que l'Etat-patron passe pour être plus accommodant que l'autre. Avec la propriété, la perspective se modifie, le mirage s'évanouit. Le propriétaire sent d'instinct que l'Etat ne peut devenir patron et propriétaire qu'en prenant le bien d'autrui, son bien à lui. D'instinct aussi, il se tient en garde contre les beaux parleurs et les théoriciens nuageux qui peuvent du soir au matin se muer en crocheteurs ou en assommeurs. L'expérience, à défaut du fabuliste, l'avertit que "tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute", qu'il est imprudent de "lâcher la proie pour l'ombre", et que si vous laissez

certaines gens "prendre un pied chez vous, ils en auront bientôt pris quatre".

Les Caisses Desjardins ont fait oeuvre de salut social en établissant chez nous "l'union pour la vie" par la coopération. Elles ont le mérite d'avoir été, tout à la fois, le levain qui fait lever la pâte, et l'école où notre peuple a pris la notion et le goût de la coopération. C'est à la semence laborieusement déposée en terre québécoise depuis 40 ans qu'on doit de voir surgir, d'un bout à l'autre du champ national, cette magnifique floraison d'oeuvres coopératives, si bienfaisantes déjà par le réconfort qu'elles apportent et par les espoirs qu'elles font naître.

J'ai même peur. . . . . Mais ici, je n'ose pas dire toute ma pensée sans avoir recours à quelque précaution oratoire. Voici une parole de Mgr Comtois à propos d'Action Catholique: "j'ai peur que nous allions trop vite". . . Certes, Mgr ne voulait pas dire que nous devions faire moins d'Action Catholique, mais que nous devons nous mieux préparer à la bien faire. De même pour la coopération, excellente chose assurément, mais qui ne s'improvise pas. Il faut s'y préparer avec soin, sous peine d'aboutir à des échecs qui découragent les gens et discréditent la cause. Les Caisses populaires elles-mêmes en ont fait naguère la coûteuse expérience. D'autres encore, plus récemment, l'ont appris à leurs dépens. La leçon du passé devrait suffire à mettre chacun sur ses gardes. La coopération exige de la compétence, de l'étude, du calcul. L'enthousiasme ne suffit pas. Aux bonnes intentions, aux générosités de l'idéalisme il importe de joindre une égale dose de réalisme. Convenons-en, messieurs, depuis le péché originel, les hommes ne naissent pas coopérateurs, mais égoïstes. Et précisément parce que nous grandissons dans un monde où sévissent la "lutte pour la vie", la pratique du "chacun pour soi", et la "loi du plus fort", "l'individualisme nous pénètre tous jusque dans les moëlles". (Cardinal Villeneuve). Pour devenir coopérateurs, nous avons donc à dépouiller le vieil homme, à nous désintoxiquer du virus individualiste par un traitement approprié: l'assimilation de la doctrine sociale catholique.

Ce traitement fait de nous des hommes nouveaux, chez qui le sens chrétien éveille le sens social, et à qui le sens commun, éclairé par l'étude, indique les moyens de nous aider les uns les autres. C'est à ce prix que la coopération peut transformer nos faiblesses individuelles en une force collective, et nous permettre de tirer parti du seul avantage qui reste encore aux pauvres gens que nous sommes, l'avantage, la richesse du nombre.

Continuez donc, messieurs, votre oeuvre d'éducation populaire et de salut social. Continuez de battre la marche et de tracer la voie.

Continuez de parfaire jusqu'à son plein épanouissement l'oeuvre grandiose de votre fondateur. Comme lui, et à sa suite, vous aurez bien mérité de la patrie, en dépit des jaloux et quoi qu'en dise l'envie.

Et s'il vous arrive d'entendre ici ou là des voix discordantes crier à tort et à travers, ne vous en alarmez pas. Les "Oies du Capitole" ne sont plus ce qu'elles étaient. La race paraît avoir dégénéré, à cause du peu de soin apporté parfois à la sélection des sujets. À tel point que, au lieu d'avertir de l'approche de l'ennemi, comme faisaient celles de l'ancienne Rome, les nôtres en sont rendues à inviter l'ennemi dans la place. Pis encore. Tandis que les anciennes étaient des oisieux bien nés, assez propres pour figurer dans la basse-cour du Jupiter Capitolin, les nôtres sont à ce point dépourvues de manières qu'elles vont jusqu'à "salir leur nid".

Décidément, le Capitole était trop haut, et l'on aurait dû leur assurer un refuge de tout repos quelque part en bas de la Roche tarpéienne.

Du Capitole et de la Roche tarpéienne au Fascisme il n'y a qu'un pas, au moins sur le papier, Fascisme, mot fatidique, mot à double face et à double sens, et tellement galvaudé par toutes sortes de langues et de plumes qu'il en a perdu le sens commun.

À voir ceux qui s'en servent encore et l'usage qu'ils en font, on ne peut douter qu'il finira, lui aussi, dans le gâchis et dans la honte.

Pour l'instant, ce qui ressort le plus clairement de cette équivoque aussi louche que lugubre, c'est que "les pires fascistes ne sont pas ceux qu'on pense".

À bas donc tous les fascismes, ceux de gauche non moins que ceux de droite, et trêve à leurs ténébreux camouflages.

Et vive le coopératisme franc et sans dol voguant à pleines voiles, en pleine lumière, dans le sillage de la barque de Pierre, et sous le signe de Celui qui est la Voie, la Vérité et la Vie.

## PROCUREZ-VOUS CES COURS

Nous avons parcouru les cours par correspondance sur la coopération du Service extérieure d'Éducation sociale de la Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval de Québec. Tous ceux qui peuvent se les procurer devraient le faire. Ils s'en féliciteront. Il s'agit d'une mine inépuisable, d'une opportunité hors ligne de se doter d'une riche documentation sur la doctrine et sur les diverses formes de la coopération, notamment les Caisses populaires qui sont étudiées sous leurs multiples aspects.

\$10.00 pour une documentation aussi riche et aussi considérable, c'est vraiment bien peu.

## L'ÉPARGNE

### Sa nature:

L'épargne, dans le langage populaire, c'est l'argent mis de côté, c'est l'excédent de ses revenus sur ses dépenses. L'épargne n'est pas l'économie. L'économie, c'est l'art de bien utiliser ce qu'on a.

L'économe sait tirer parti de tout ce qu'il a. Homme d'ordre, il fait preuve d'intelligence dans l'administration et l'usage de ses biens. L'économie précède l'épargne, en ce sens que, sans l'économie, il est difficile d'épargner. L'épargnant est économe, mais l'économe n'est pas nécessairement épargnant, puisque ses dépenses peuvent absorber tout son revenu.

L'économie et l'épargne sont donc deux choses bien distinctes, qu'il ne faut pas confondre. Si l'économie s'entend d'un art, d'une qualité, l'épargne, en plus d'être, elle aussi, une vertu, un acte de prévoyance sociale, traduit une réalité économique: le capital, l'argent non dépensé, les biens dont la consommation a été différée.

L'épargne, c'est cette habitude de mettre de côté de l'argent, des biens, en vue de se constituer des réserves pour assurer l'avenir de soi-même et des siens, pour parer aux nécessités des mauvais jours ou pour se permettre des jours plus heureux, pour organiser ou développer une entreprise économique, etc., pour enrichir le patrimoine familial et national.

L'épargne est un acte de foi, car elle naît d'un désir de sécurité. Si celle-ci disparaît, la foi meurt, et l'épargne n'est plus possible. L'homme, dès qu'il a l'idée que son bien est précaire, l'utilise à se procurer tout ce qui lui plaît. C'est le luxe, c'est le gaspillage, c'est l'antithèse de l'épargne.

C'est bien le phénomène qui se produit lorsque l'inflation ruine la confiance populaire dans la valeur de la monnaie et fait naître l'insécurité. L'instinct de conservation pousse les citoyens à échanger au plus tôt leur monnaie contre des biens utiles. Ceci, pour bien marquer que le désir de sécurité inspire l'épargne, qui est d'abord un acte de foi.

L'épargne est aussi un acte de raison, qui saisit la nécessité, les avantages de constituer des réserves pour parer à certains besoins futurs ou éventuels. Elle est donc un acte de prévoyance humaine, qui exprime cet instinct, ce désir, ce devoir qu'éprouve l'homme de la conservation de soi-même et de son espèce. C'est un acte de prudence: l'homme amasse des biens, parce qu'il craint d'être privé des nécessités de la vie. La crainte est le commencement de la sagesse.

L'épargne, en plus d'être un acte de foi en la sécurité, un acte de la raison, un acte de la prudence, de la crainte, de la sagesse, est

un acte de la volonté. L'épargne exige un effort de la volonté, car elle implique un renoncement. L'épargnant diffère l'usage d'un bien, renonce à des joies légitimes qu'il échange contre un désir de sécurité, l'assurance du bien-être de demain, et toute la vie durant.

L'élément de vertu qui s'y trouve n'échappe à personne. L'épargne, c'est la tempérance dans l'usage des biens, c'est la mesure dans la satisfaction de ses désirs, c'est la rectitude des appétits, c'est le contrôle de soi-même. L'épargne est une vertu. Sa Sainteté le Pape Pie XI, de regrettée mémoire, le rappelait devant 600 employés des banques de la Lombardie, en ces termes:

"L'épargne est une des vertus du véritable chrétien. Elle présuppose chez celui qui la pratique plusieurs éléments énergiques qui le font travailler à la fois pour le présent et pour l'avenir. L'épargne présuppose en outre la pratique d'une des vertus cardinales, la tempérance de vie, qui signifie le contrôle de soi-même, tempérance modérée par la prudence en sorte que cette vertu ne dégénère pas en avarice. L'économie exige que l'on s'accorde une certaine marge dans ses dépenses, sans aller jusqu'à se rendre misérable. C'est là une vertu essentiellement chrétienne qui demande une certaine force de renonciation et quelque esprit de mortification et de pénitence. La vie a toujours besoin d'économie."

### Sa valeur économique:

L'épargne n'est pas la thésaurisation stérile que pratique celui qui enfouit des pièces d'argent; elle est, dans nos sociétés modernes, grâce à la division du travail, productrice de richesses. Son utilisation, par le placement, permet la capitalisation; les épargnants créent, sans s'en rendre compte, des instruments de travail, des approvisionnements, des richesses d'une utilité permanente, telles des industries, grâce aux placements qu'ils effectuent.

L'épargne assure, par sa capitalisation, le développement constant des forces productives. Les nations qui capitalisent prospèrent et vivent plus largement que celles qui ne capitalisent pas. C'est là une vérité d'expérience qui apporte un démenti formel à ceux qui enseignent que l'épargne mine à petit feu la vie économique des nations.

L'épargne donne, au surplus, une direction saine et utile à la vie économique. Un peuple qui épargne beaucoup a grande chance d'avoir plus d'industries utiles qu'un peuple qui gaspille, s'il est vrai de dire que la consommation a son mot à dire dans la production.

On voit à l'instant toute la valeur économique de l'épargne. L'épargne est à l'origine du capital. Jacques Bainville, dans l'Action fran-

gaise, 1925, écrit "qu'elle est la justification morale du capitalisme, puisqu'elle représente une privation, un effort et même un sacrifice".

Qu'est-ce que le capital? C'est de l'épargne. L'épargne, c'est la source principale de la richesse. C'est l'organisation méthodique de l'épargne, c'est sa pratique systématique qui permettent la formation des capitaux, des instruments de travail, des perfectionnements techniques qui aplanissent les voies du progrès. Sans cela, pas de prospérité individuelle, pas de prospérité collective possible.

Le capital, qu'assure l'épargne, c'est comme toute chose en ce monde: il s'use; l'immeuble se désagrège insensiblement, il est vrai, mais se désagrège quand même; il a besoin de réparations et d'entretien. Pour que dure le capital, il faut qu'il soit sans cesse reconstitué. C'est l'épargne qui assure cette reconstitution du capital. Supprimer l'épargne, c'est supprimer le capital. Tous peuvent en médire, mais personne ne peut s'en passer.

Quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, l'épargne, sans laquelle le capital ne peut subsister, se renouveler, grandir, est chose indispensable. Bien organiser l'épargne est d'importance capitale pour la prospérité matérielle de tout pays. C'est bien ce qu'a compris le Commandeur Desjardins; sa Caisse populaire paroissiale enseigne, encourage et organise l'épargne populaire. Elle en fait saisir toute l'utilité, afin de soutenir cet effort de volonté qu'exige l'épargne.

#### **Sa valeur sociale:**

En plus d'être la source principale de la richesse, l'épargne est un puissant facteur de progrès social. Comment dissocier le progrès économique, la prospérité individuelle et collective du progrès social?

L'épargnant est un prévoyant. Il organise ses moyens de vivre, il se constitue des réserves pour n'être jamais à charge de la société. Il est pour la vie sociale un élément d'ordre, de progrès. Il contribue à améliorer les conditions de vie autour de lui. Il prêche d'exemple, il entraîne les autres à sa suite, il a des imitateurs. Aussi, les pays civilisés et progressifs considèrent-ils l'épargne comme une haute fin d'intérêt public et encouragent les institutions populaires d'épargne.

#### **Sa valeur morale:**

La pratique de l'épargne exerce au surplus une influence morale profonde. L'épargne exige du renoncement, des privations, des sacrifices, qui habituent à se dominer, qui trempent l'âme, qui fortifient la volonté, qui rectifient les appétits. L'épargne impose une règle de vie qui s'inspire de la sagesse, de la prudence, de la raison, dont l'observance requiert la tempérance de vie.

La Caisse populaire Desjardins, institution

coopérative d'épargne et de crédit, représente l'organisation scientifique de l'épargne populaire et son utilisation rationnelle, disciplinée, efficace par et au bénéfice des classes laborieuses. Comme son nom l'indique, elle est la Caisse du peuple. Aussi, est-elle à la portée de tous les citoyens, sans exception, à partir des plus humbles jusqu'aux plus riches. C'est dire qu'elle est à la portée de toutes les bourses. Elle veut enseigner à tous la nécessité de la pratique de l'épargne. Tous les gens honnêtes peuvent en faire partie. Sa part sociale payable en versements hebdomadaires de \$0.10, sa taxe d'entrée de \$0.10 indiquent bien qu'elle facilite l'entrée aux plus humbles, qu'elle incite à acquérir cette discipline morale, cette vertu économique de la pratique de l'épargne des cents, qu'elle veut leur apprendre comment s'accumule lentement, mais sûrement, par la petite épargne, le capital.

En plus d'enseigner la pratique de l'épargne, elle l'organise sur place, la met à la disposition de ceux qui en ont besoin, à commencer par les moins fortunés. Elle féconde le sol qui l'a produite. Elle demeure au service de ceux qui l'ont engendrée. L'épargne, grâce à la Caisse populaire, est vouée à tous, demeure fidèle à ses origines, n'est jamais une trahison, est toujours un progrès.

#### **Conclusion:**

La Caisse populaire Desjardins assure la formation, l'accumulation, la décentralisation et la bonne utilisation de l'épargne populaire au bénéfice des classes laborieuses. Institution paroissiale, elle réunit les épargnes, fruit du labeur d'un chacun, puis les fait fructifier au bénéfice des sociétaires, du bien commun de la paroisse, de la région. Elle rend ainsi un service éminent à notre société.

La Caisse populaire, grâce à l'épargne populaire, veut assurer à tous la chance de se bien tirer d'affaire dans la vie en accordant à tous ce qu'il leur faut pour organiser convenablement leur vie. Elle tend à la démocratisation de la vie économique en donnant au peuple la chance d'édifier et de diriger lui-même ses propres institutions économiques, grâce à l'appui financier qu'elle accorde aux institutions coopératives et entreprises économiques qui sont siennes.

Nos 965 Caisses populaires Desjardins, organismes paroissiaux reliés par les Unions régionales, qui ont constitué la Fédération provinciale, tendent à réaliser chez nous la décentralisation financière, qui permettra la décentralisation des entreprises économiques et partant de la population.

Elles visent à une économie saine, rationnellement organisée en fonction des besoins du peuple, une économie de liberté organisée, qui donne à chacun la chance de faire ce qu'il doit faire.

**Paul-Emile Charron**

## Funérailles de feu M. Alphonse Desjardins

*Vous désirez savoir en quelle estime on tenait monsieur Desjardins au moment de sa mort? Lisez le compte-rendu de ses funérailles donné par le "Quotidien" du 4 novembre 1920. Admettons-le par la présence de Son Eminence le Cardinal Bégin, Monseigneur P.-E. Roy, le lieutenant-gouverneur, le premier ministre de la Province; celle des principaux citoyens de Lévis et des alentours, des représentants des jeunes et du collège de Lévis; c'était l'oeuvre de monsieur Desjardins qui se consacrait.*

*Toute la société était représentée, depuis les hauts dignitaires jusqu'aux plus humbles perdus dans la foule anonyme et pour lesquels monsieur Desjardins avait travaillé avec tant de désintéressement.*

*Nous continuons son travail, chacun dans notre milieu, "oeuvre qui peut soulager bien des misères, sécher bien des pleurs", et cela suffit à l'ambition des hommes de coeur qui lui doivent leur dévouement.*

Une foule immense assiste, ce matin, au service funèbre du regretté défunt. La levée du corps à la résidence mortuaire. Le Cardinal Bégin, des Chanoines, des Mgrs, le Lieutenant-Gouverneur, le Premier Ministre, les députés du comté de Lévis, le maire et les échevins assistent aux funérailles.

Ce matin, à 9.30 heures, au milieu d'une foule immense de parents et d'amis, ont eu lieu, à Notre-Dame, les funérailles de M. Alphonse Desjardins, fondateur des Caisses populaires et Chevalier de l'Ordre de St-Grégoire le Grand.

Des témoignages de sympathie venant de toutes parts ont été adressés à la famille depuis quelques jours, ce qui fait voir combien M. Desjardins était en haute estime chez la population de Lévis et des municipalités environnantes, et combien les populations de Québec, de Bienville et d'ailleurs l'admiraient.

L'assistance nombreuse qu'il y avait aux funérailles est une belle démonstration d'attachement à M. Desjardins. De partout, on est venu pour lui rendre un dernier témoignage de sympathie.

La levée du corps a eu lieu à la résidence mortuaire.

Mgr P.-E. Roy, évêque auxiliaire de Québec, a officié, assisté de MM. les abbés G. Desjardins, neveu du défunt, et Chs Rodrigue, vicaire à Lévis, comme diacre et sous-diacre.

Un nombreux clergé précédait le cortège. Des prêtres de toutes les paroisses assistaient.

Après la cérémonie religieuse, à la résidence, le cortège s'est mis en marche.

M. P.-G. Roy, Commandeur de l'Ordre de St-Grégoire le Grand, portait la Croix, et MM. Jos Verreault, Jos. Gosselin, Théo. Carrier et Jos. Emond, les restes mortels.

Le deuil était conduit par les fils du défunt: MM. Raoul, N.P., Dr. Edgard, Paul et Charles Desjardins; son gendre, M. Alexandre Lamontagne; son beau-frère, M. Albert Desjardins, marchand, Montréal; ses frères, MM. L. G. Desjardins, assistant-bibliothécaire au Parlement de Québec; Nap. Desjardins; ses neveux, MM.

Valère, Philippe, Jean-Marie Desjardins, l'abbé Georges Desjardins, curé à St-Antoine de Tilly, M. Emile Desjardins, autre parent, M. E. S. Boisseau.

Dans le cortège, on remarquait: Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province, Sir Charles Fitzpatrick, le Premier Ministre de la Province, l'Hon. Alex. Taschereau, le Président du Conseil Législatif, l'Hon. Adél. Turgeon, les députés du comté de Lévis, MM. J. Boutin-Bourassa, M.P. et Dr. A. V. Roy, M.P.P., le Maire de la Cité de Lévis, M. J. K. Laflamme, les échevins de la Cité de Lévis, MM. Nap. J. Mercier, P. Doyle, Emile Demers, Horace Dusault, Ernest Roy, le Juge en Chef de la Cour Supérieure, à Québec, Sir François Lemieux, et aussi Sa Seigneurie le Juge I. M. Belleau, MM. Noel Belleau, Eusèbe Belleau, Alphonse Bernier, Félix Pichette, L.-J.-A. Demers, J. A. Lapointe, M.P., Cléo. Blouin, shérif de Québec, Jos. Blais, Cyrille Vaillancourt, Dr. Fortin, Dr. Roméo Roy, Dr. Fafard, Dr. Leblond, Dr. Sirois, Dr. Bélanger, Dr. Roméo Bourget, Albert Lambert, Alf. Blouin, Alex. Lemieux, Jos. Roberge, J. L. Roberge, Jos. Robin, Rigobert Bourget, Emile Bourget, George Buchanan, Maurice Dion, Pierre Robitaille, Wilf. C. Labelle, O. Gignac, Dr. A. Bédard, Art. Bégin, C. E. Taschereau, Dr. Lacerte, Narcisse Gosselin, J. A. K. Laflamme, Robert Carrier, Auguste Carrier, Phil. Bégin, J. E. Paré, Ls. Lacasse, Notaire Oscar Hamel, Président de l'A. C.J.C., Alexandre Boutin, Jos. Morin, auditeur de la Province, Ernest Myrand, bibliothécaire au Parlement de Québec, Major Bourgault, E. E. Lemieux, Major Roy, et un grand nombre d'autres dont les noms nous échappent.

A l'église, Son Eminence le Cardinal Bégin officiait au trône, assisté des Chanoines Laflamme et Beaulieu.

A l'autel, Mgr F.-X. Gosselin, curé à Notre-Dame, officiait, assisté de MM. les abbés G. Desjardins et Chs. Rodrigue, comme diacre et sous-diacre.

Au choeur, on remarquait Sa Grandeur Mgr Roy, évêque auxiliaire de Québec, Mgr Bouffard, Mgr Lemieux, MM. les abbés Bouchard, Laberge, Gaudiose Lemieux, John O'Farrell, P. Grondin, Elias Roy, Eugène Carrier, Valère Roy, M. Pouliot, Ed. Caron, J. Chs. Gosselin, Janvier Lachance, Jos. Lachance, J. T. Turmel, D. Pelletier, Lucien Gauvreau, Alf. Laflamme, Achille Bégin, Georges Côté, Omer Carrier, Patrick Doyle, J. V. Lavergne, H. Bernier, Eugène, Jos. et Léopold Roberge, M. Lapointe et les RR. PP. Hénault, Faure, Calmin et Jean, et plusieurs autres.

Des messes basses ont été dites aux autels latéraux par MM. les abbés P. Grondin, E. Roy, J. Lachance et le Révd Père Stanislas.

L'église avait revêtu ses plus riches ornements de deuil.

Tous les élèves du Collège de Lévis assistaient aux funérailles.

Un programme spécial de chant et de mu-

sique a été exécuté sous la direction de M. l'abbé Gagnon et de l'organiste Roy.

Les restes mortels ont été reconduits dans le cimetière Mont-Marie, où ils ont été inhumés dans un lot de la famille.

Nous réitérons à la famille l'expression de nos plus vives et plus profondes sympathies.

(Le Quotidien, jeudi 4 novembre 1920)

## La Caisse populaire de Lévis connaît de nouveaux succès

La Caisse-mère continue sa marche ascendante. Noblesse oblige. La première fondée, elle veut garder toujours les devants. Le 30 novembre, elle terminait sa quarante-cinquième année sociale. Fidèle à l'esprit de son fondateur, elle a toujours fortement encouragé la pratique de l'économie et de l'épargne. Nous n'en voulons comme preuve que cette augmentation de \$375,967.21 à l'épargne. Qu'on lise les remarques que son président, Me Valmore A. de Billy, fit à l'assemblée générale des sociétaires, sur les opérations et les succès de l'année.

Nous sommes réunis encore une fois, c'est la quarante-cinquième réunion, pour faire le bilan de nos activités de l'année qui vient de se terminer, et faire des projets pour l'avenir.

Votre Société compte maintenant 3,850 sociétaires, alors qu'elle en comptait 3,505 en 1944. Par le nombre de nos sociétaires nous pouvons dire que La Caisse populaire de Lévis est devenue une oeuvre bien populaire, en ce sens qu'elle groupe pratiquement toute notre population. Il s'ensuit donc que les progrès et les succès de la Caisse sont identifiés au progrès de la communauté en général.

Vous venez d'entendre lire le rapport de votre Société. Les chiffres sont éloquents. La Caisse a continué à progresser et à suivre les principes qui ont été prêchés par nos devanciers.

La coopération, tel est le principe à la base de notre institution et ce principe a été notre guide continu. Nous croyons avoir suivi les exemples et les directives de ceux qui ont fondé et fait grandir la Caisse de Lévis.

Par sa nature, la coopération implique union de plusieurs pour un but commun et entraide mutuelle. Ces principes évoquent tout un horizon. L'union de plusieurs énergies permet la réalisation de projets que des individus seuls ne pourraient réussir; l'aide à son semblable implique un esprit de charité qui est une des plus belles vertus, parce qu'elle requiert l'oubli de soi au profit de son prochain.

Nous avons uni nos forces et nos énergies. Cette union s'est faite en mettant en commun le produit de nos économies. Le premier résultat de cette union, nous le voyons dans le total de l'épargne des sociétaires. Ce total est maintenant de \$2,740,349.83. Au 30 novembre 1944, l'épargne était de \$2,364,382.62, soit une augmentation de \$375,967.21. En 1940, cette épargne était de \$1,181,936.66. L'épargne a donc plus que doublé en cinq ans.

Ces chiffres démontrent que votre Société a pleinement réussi dans le premier de ses buts.

Elle a encouragé et habitué notre population à l'économie. Elle a groupé les économies d'un grand nombre, des petits et des humbles, et a constitué une puissance considérable qui peut être employée au bénéfice de la masse et des individus en particulier.

L'augmentation de l'épargne ne représente pas toutes les économies de vos sociétaires; ceux-ci ont de plus souscrit des centaines de mille dollars aux emprunts du Gouvernement.

Si nos sociétaires ont ainsi économisé, nous croyons pouvoir dire que c'est dû en grande partie à l'influence de votre Caisse, aux exemples de nos devanciers et aux habitudes d'économies et de prévoyance qu'ils nous ont inculquées. Nous avons été économes, nous avons fait des réserves et nous sommes en mesure d'envisager l'avenir.

La coopération envisage l'union afin de pouvoir faire servir les énergies et les biens du nombre au bénéfice des membres et de la masse. Cela consiste principalement à prêter aux uns les économies des autres. Nous croyons avoir rempli cet autre but de la Société.

Au 30 novembre 1944, les prêts en cours aux sociétaires représentaient une somme de \$352,425.92. Ils s'élèvent maintenant à \$621,267.65, soit une augmentation de \$268,841.73. Il est juste de dire cependant qu'une certaine proportion représente des prêts temporaires faits à des souscripteurs du dernier Emprunt de la Victoire. Ces emprunts temporaires représentent une somme de \$31,128.50. Nos prêts ordinaires accusent donc une augmentation d'environ \$237,000.00. Lorsque je vous parlais de l'épargne j'ai comparé avec l'année 1940. Je réfère à la même année pour les prêts; ils étaient alors de \$204,280.43. La marche ascendante dans l'épargne est correspondante à l'augmentation dans les prêts aux sociétaires.

La Caisse a maintenant un actif de \$3,570,871.86; il était de \$1,908,478.74 en 1940. Ces chiffres auraient pu paraître fantastiques et chimériques à ceux qui ont fondé la Caisse, et mê-

me à ceux qui l'ont dirigée dans ses débuts. Ils sont devenus une réalité, et ils prouvent bien de façon tangible et frappante la force que représente l'union.

Vous me permettrez de vous donner d'autres détails au sujet des prêts. C'est la partie de nos activités qui m'intéressent le plus. Le nombre de prêts faits pendant l'année s'élève à 386 au total de \$434,739.77. Les remboursements en capital se sont élevés à \$165,898.04. La différence entre les prêts faits et les remboursements représente l'augmentation. Les paiements se font régulièrement par les emprunteurs, et encore cette année je suis fier de dire que pas un seul emprunteur n'est en retard dans le paiement de ses intérêts.

Je puis ajouter que la Caisse n'a pas perdu un seul cent depuis sa fondation. Je ne mentionnerais pas ce détail si je ne pouvais en même temps dire que l'absence de pertes n'est pas dû à l'absence de prêts. Bien au contraire, nous avons prêté des millions de dollars.

Les autres placements s'élèvent à \$2,854,539.24. Les intérêts perçus sur ces placements se sont élevés à \$97,916.12. Les intérêts sont tous payés à date et il n'y a pas de capital en souffrance.

Nos placements sur obligations se divisent comme suit: Gouvernements fédéral et provincial, \$650,000.00; Corporations municipales, Cités et Villes, \$969,100.00; Commissions scolaires, Fabriques, Syndics et Hôpitaux, \$828,782.80. Corporations religieuses, \$265,700.00. Notre situation liquide est excellente et les échéances d'obligations sont échelonnées. Par exemple, les échéances de capitaux pour les cinq prochaines années sont les suivantes: 1946, \$109,200.00; 1947, \$149,500.00; 1948, \$101,500.00; 1949, \$203,500.00; 1950, \$164,600.00.

Nous avons continué à payer un intérêt de trois pour cent sur l'épargne. L'année dernière, j'avais exprimé des doutes sur la nécessité possible d'avoir à réduire le taux d'intérêt. Nous avons pu le maintenir et nous le maintiendrons aussi longtemps que ce sera raisonnablement possible. Encore cette année, les remboursements anticipés ont été nombreux. Nous avons reçu des primes au total de \$2,656.71, ce qui a augmenté nos bénéfices, et nous avons encore dû placer les capitaux remboursés à des taux d'intérêt plus bas. Nous déciderons d'après les circonstances.

Les dépenses d'administration ont augmenté. Ceci est normal. Nous avons dû augmenter le personnel, et l'augmentation dans tous les domaines entraîne évidemment augmentation dans les dépenses.

Les bénéfices bruts s'élèvent à \$125,528.62, à comparer à \$106,024.78. Si nous déduisons les frais d'administration et l'intérêt sur l'épargne, il reste \$42,202.80. Il nous faut porter \$6,330.42

et \$2,110.14 aux fonds de réserve et de prévoyance, ce qui laisse \$33,604.74 pour le boni, la ristourne et le surplus.

Votre Conseil d'administration recommande que les mêmes bonis de 6% et de 5% soient payés sur les parts sociales. Il recommande aussi de voter une ristourne aux emprunteurs. C'est la sixième ristourne consentie qui leur sera votée. Nous suggérons une ristourne qui réduira le taux d'intérêt à 4¼%.

Si vous votez le boni et la ristourne suggérés, il restera à même les bénéfices disponibles une somme d'environ \$7,000.00 à être portée au surplus. Ceci portera l'avoir-propre de la société à au-delà de \$400,000.00. J'attire votre attention sur ce chiffre. Le capital social est de \$398,839.09. L'avoir-propre dépassera donc le capital. C'est une étape qu'il y a lieu de signaler. Notre caisse est probablement la première à atteindre ce résultat, cela vous démontre la solidité de notre situation.

La guerre mondiale est maintenant terminée victorieusement. Les gouvernements et les individus ont une tâche ardue devant eux. Il faut reconstruire et nous adapter à une économie de paix. Cette réadaptation ne peut se faire sans causer des embarras, et nous en avons subi le contre-coup dans notre propre région. Les chantiers maritimes de Lauzon ont diminué considérablement le nombre de leurs employés et plusieurs ouvriers sont sans emploi. Il nous faut organiser notre économie de façon à donner de l'emploi à tous ceux qui veulent travailler.

Dans certains milieux il semble que l'on veuille compter exclusivement sur nos gouvernements. Je crois que c'est une erreur. Les gouvernements peuvent et doivent aider notre réorganisation. Par une administration sage et des lois prévoyantes et progressives, ils peuvent sans doute contribuer à notre bien-être, mais ils ne peuvent pas tout faire, et ils ne peuvent pas remplacer le travail et l'initiative des individus.

Il me fait plaisir de constater que grâce à l'esprit d'initiative et d'entreprise de plusieurs de nos concitoyens et à l'aide des autorités municipales, Lévis paraît entrer dans une ère de progrès. Notre situation industrielle se développe considérablement. Les industries existantes ont augmenté et augmentent leurs activités et plusieurs autres industries se sont créées. Ces nouvelles industries sont dues à l'initiative de nos concitoyens et tout indique que le développement se continuera. Nos hommes d'affaires ont aussi agrandi leur champ d'action. Nous pouvons donc espérer que nous pourrons donner de l'emploi à nos ouvriers. Il me sera bien permis de vous dire que la Caisse, dans certains cas, a pu aider à l'ouverture ou à l'expansion de ces industries.

L'année a été fructueuse. Ce résultat est dû à votre coopération et au dévouement éclairé des membres des trois conseils et au travail consciencieux de nos employés. En votre nom, je leur en témoigne notre reconnaissance et notre satisfaction.

Pendant l'année nous avons eu à déplorer le décès de Monsieur J. Edouard Bélanger qui a été plusieurs années président de la Commission de crédit. Il y a donné beaucoup de dévouement. Il a été remplacé par Monsieur J. B. A. Lachance.

Nous avons aussi perdu un autre collaborateur dévoué. Il s'agit de Monsieur Joseph Emond, qui a été membre du Conseil de surveillance pendant 35 ans. Il a été un ouvrier de la première heure.

Aux familles de ces deux disparus, nous réitérons nos sympathies.

Monsieur Eugène Gagnon a démissionné comme membre du Conseil d'administration.

Il était membre de ce Conseil depuis 1932 et il a été le secrétaire de la Caisse pendant plusieurs années. Nous regrettons que les circonstances l'aient obligé à nous laisser, et je le remercie en votre nom pour tout ce qu'il a fait pour notre Société. Il n'a ménagé ni son temps, ni son dévouement. Nous l'avons remplacé par Monsieur Joseph F. L'Hérecault qui a déjà rempli la même fonction pendant plusieurs années.

Je vous remercie de nouveau de la confiance que vous m'avez témoignée et je vous assure de tout mon dévouement.

Vous aurez à élire trois membres du Conseil d'administration en remplacement de Messieurs Irénée Royer, ptre, Eugène Couture et René Laflamme; deux membres de la Commission de crédit en remplacement de Messieurs E. Joseph Bernier et J. B. A. Lachance; un membre du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur D. Lionel Roberge. Ces messieurs sont rééligibles.

## Les administrateurs de la Fédération des Caisses populaires

Tous savent que la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires dites Desjardins, communément appelée la Fédération des Caisses populaires, est l'organisme directeur, la tête du mouvement coopératif d'épargne et de crédit de notre Province. D'aucuns, cependant, ne connaissent pas tous les dirigeants de ce mouvement. À leur intention, nous voulons bien publier la liste des administrateurs de notre Fédération provinciale des Caisses populaires Desjardins, en indiquant en regard de leur nom l'Union régionale de ces dites Caisses qu'ils représentent.

- M. Laurent Létourneau, président, Union régionale des Trois-Rivières.
- M. J.-A. Saint-Laurent, ptre, vice-président, Union régionale de Gaspé.
- M. Abel Marion, vice-président, Union régionale de Sherbrooke.
- M. Emile Turmel, ptre, secrétaire, Union régionale de Québec.
- Honorable C. Vaillancourt, gérant, Union régionale de Québec.
- M. S.-T. Lupien, Union régionale des Trois-Rivières.
- M. le Chanoine Armand Malouin, Union régionale de Sherbrooke.
- M. Paul-Emile Dubé, ptre, Union régionale de Rimouski.
- M. Paul-Emile Gagnon, N. P., Union régionale de Rimouski.
- M. Georges Day, Union régionale de Gaspé.
- M. J.-A. Plourde, N. P., Union régionale de Chicoutimi.
- M. J.-A. Bergeron, M. D., Union régionale de Chicoutimi.

- M. Joseph Laliberté, Union régionale de l'Ouest-Québécois.
- M. Samuel Audette, Union régionale de l'Ouest-Québécois.
- M. Roland Brosseau, Union régionale de St-Hyacinthe.
- M. J.-G. LaPalme, Union régionale de St-Hyacinthe.
- Me Jacques Perrault, Union régionale de Montréal.
- M. Emile Girardin, Union régionale de Montréal.
- Me Guy Guilbault, Union régionale de Joliette.
- M. Arthur Beauséjour, Union régionale de Joliette.
- Me Guy Hudon, aviseur légal.
- M. le Chanoine Philibert Grondin, aumônier.

### AVIS:

Ceux qui peuvent se départir sans inconvénient de l'un ou de l'autre des numéros ci-dessous de la Revue Desjardins nous rendraient grand service en les faisant parvenir à la Fédération des Caisses populaires Desjardins, 108, Côte du Passage, Lévis.

#### Année 1935

Janvier - Février - Mars

#### Année 1936

Janvier - Février - Mars - Avril - Septembre  
Octobre - Novembre - Décembre

#### Année 1937

Janvier

#### Année 1939

Mai

#### Année 1941

Janvier - Mars - Avril

La rédaction

# LETTRE OUVERTE

## A messieurs les gérants et officiers des Caisses populaires Desjardins du Québec.

Bons et chers amis,

L'année 46 — et celles qui vont la suivre — nous fait grande peur. Elle nous présente des aspects assez nouveaux: "une société dont bien des membres ne savent ni où ils vont ni ce qu'ils veulent."

La dernière guerre a jeté en terre canadienne des idées étranges, incompréhensibles, même pour ceux qui les émettent, sur l'épargne, le crédit, l'argent, les affaires.

Chers amis, à cause de ce chaos, vous devez être prudents!...

Nous ne voudrions pas généraliser, mais voici un cas, tout frais. Il marque nettement nos avancés.

Hier je rencontrais un "en bas de 40 ans", pas content du tout de la Caisse populaire de sa paroisse.

Imaginez aussi! Elle venait de lui refuser un prêt, à lui, oh! pas très considérable le prêt..., rien qu'une quinzaine de mille piastres, pour construire un garage... La bâtisse ne serait-elle pas là pour garantir l'emprunt?...

Et, notre brave "en bas de 40" pestait, tonnait contre cette génération, ramasseuse de vieilles piastres, contre cette commission de crédit, pas à page, qui ne voulait rien lui prêter.

Comme je ne semblais pas très empressé d'entrer dans son jeu, visiblement agacé, il me lança cette apostrophe: "vous autres, les vieux, vous ne nous comprenez pas, nous autres de la jeune génération!"....

Peut-être, lui dis-je, mais, vous autres, les jeunes, vous comprenez-vous au moins, un peu?..

Examinons ça ensemble, sans préjugé. —

Vous avez plus de 30 ans, n'est-ce pas?

Oui.

Vous avez travaillé depuis 6 ans?

Oui, tout le temps.

Vous êtes marié, ou soutien de famille?

Non.

Vous faites partie de la Caisse populaire de votre paroisse depuis longtemps?

Non, ça pas adonné!

Et, vous avez gagné trois ou quatre dollars par jour?

Bien plus que ça! J'aimais mieux ne rien faire plutôt que de travailler à semblable salaire. —

Vous gagniez donc?...

De cinq à huit dollars par jour...

Et vous perdiez beaucoup de temps?

Je me reposais une quinzaine de jours, aux fêtes et à l'été!

Donc, un mois en tout?

A peu près.

Vous devez alors avoir, à la banque, une jolie somme pour commencer votre bâtisse?

Pas une m.... cent!

Avec un salaire annuel de douze à dix huit cents dollars, vous n'avez pu mettre un cent de côté; vous n'êtes pas sociétaire de la Caisse, — elle n'exigeait que \$5.10 — contre laquelle vous déblaterez, et vous voudriez qu'elle vous prêtât rien que \$15,000.00?...

Ce serait du propre.

Et qui va la rembourser?

Quelles garanties lui donneriez-vous?...

J'ai un "bazou" ... et la bâtisse quand elle sera construite. . . .

J'étais **essoufflé**... rien qu'à le voir. Lui, encore plus que moi, quand, à mon tour, avec un grand calme... apparent seulement, je lui demandai: Vous comprenez-vous au moins?

Cher ami, comprenez-vous tout le ridicule de votre demande?...

Il ne répondait pas... Et moi, de continuer: Vous auriez pu et du économiser deux à trois cents dollars par année, avoir à votre Caisse Desjardins de \$2,000.00 à \$3,000.00, et, vous n'avez... rien, rien de rien... Un pauvre "bazou"...

Comprenne qui peut. Je ne comprends rien et... vous non plus!...

Chers et bons amis, vous qui avez vu et vécu la dernière guerre, voulez-vous lire, doucement, ces conseils de prudence donnés par... une gentille hirondelle? Goutez son gazoillement.

"Une hirondelle vit un jour un laboureur qui ensemençait du chanvre, et courut en avertir les oiseaux. Un jour, leur dit-elle, cette graine vous sera funeste, le chanvre viendra, et l'oiseleur en fera mille engins qui serviront à vous prendre: croyez-moi, volez tous sur ce champ, et mangez cette semaille.

Elle eut beau dire, on ne l'écouta pas: au contraire, on la siffla, ainsi que ses prédictions.

Cependant le chanvre crût.

Arrachez, leur dit-elle encore, cette maudite herbe: car si vous la laissez, vous vous en repentirez. —

Arrachez-là vous-mêmes, lui repartit-on; pour nous, nous n'en avons pas le loisir.

Enfin, le chanvre étant mûr, l'hirondelle courut aux oiseaux et leur dit: Ce que je vous ai prédit est sur le point d'arriver. Si vous aimez votre liberté, éloignez-vous de ces cantons.

Babillarde, lui dit-on, quand vous plaira-t-il de ne nous plus rompre la tête? Allez, nous n'avons rien à craindre.

Alors, elle quitta la compagnie des oiseaux, qui se repentirent, mais trop tard, de ne n'avoir pas voulu croire; car, quelque temps après, l'oiseleur arracha son chanvre, et fit des réseaux — des collets — les tendit, et les y prit presque tous.

Prévoyez les malheurs, comme fit l'hirondelle, Mais surtout, écoutez un conseil fidèle:

Un bon avis n'est pas à rebuter;

Heureux qui sait en profiter.

C. Esope.

Je ne suis pas sage comme le vieil Esope, mais j'essaie de l'être en vous répétant: "Soyez prudents dans vos prêts. La guerre a semé tant de mauvais grains!" J'essaie aussi de demeurer toujours votre fidèle et vieil ami

Louis ARNEAU

## Discours de M. Laurent Létourneau

Au bénéfice des coopérateurs, nous reproduisons ici en extenso le discours prononcé par M. Laurent Létourneau, gérant de l'Union régionale des Trois-Rivières et président de la Fédération des Caisses populaires, lors des noces d'argent de l'Union régionale des Trois-Rivières, le 28 octobre 1945.

Les administrateurs de l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins, des Trois-Rivières, ont voulu que le 25ième anniversaire de sa fondation soit noté ailleurs qu'à son assemblée générale annuelle. C'est pourquoi nous sommes réunis ici ce soir pour commémorer cet anniversaire, voir un peu en abrégé ce que nous avons fait jusqu'à présent et ce que nous pourrions faire à l'avenir.

Nous avons pensé que la démonstration de ce jour est un moyen de mettre en évidence les Caisses populaires, les Unions régionales et la Fédération des Caisses populaires. L'oeuvre entière étant plus connue sera plus appréciée, par suite plus encouragée et plus capable de rendre les services espérés par son fondateur.

Nous avons pensé encore qu'il est bon, qu'il est nécessaire de rappeler les noms de ceux à qui nous devons la fondation de l'Union régionale des Trois-Rivières.

Le Commandeur Desjardins avait prévu l'organisation de son oeuvre telle qu'elle est aujourd'hui. Dans le district des Trois-Rivières, où il avait présidé à la fondation de plusieurs Caisses, ses disciples et continuateurs, messieurs les curés Irénée Trudel, Thomas Caron et J.-Edmond Poisson, poussés par les événements, convoquèrent une assemblée qui décida le 15 décembre 1920 la fondation de l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins des Trois-Rivières qui eût pour premier président un homme bien connu, estimé, qui a fait honneur à sa profession, à sa ville et à son pays, l'honorable Dr. Louis-Philippe Normand, qui trouvait moyen, malgré les exigences de sa nombreuse clientèle et en dehors d'elle, de se dévouer au bien de ses concitoyens. Il fut aussi le premier président de la Caisse populaire des Trois-Rivières.

En passant, nous ne croyons pas nous tromper en déclarant que c'est dû à un petit groupe de prêtres dévoués si l'oeuvre admirable de M. Desjardins existe encore. En effet, après la mort du fondateur, si nous n'avions pas eu

les abbés Trudel, Caron et Poisson aux Trois-Rivières, Grondin, Rochette et Turmel à Québec, Hébert et Boileau à Montréal, Favreau à Sherbrooke et St-Laurent à St-Jean l'Évangéliste, nous nous demandons ce qui serait arrivé.

En 1932, la Fédération de Québec des Unions régionales de Caisses populaires Desjardins, formée des quatre Unions alors en existence, était fondée; elle a depuis changé la face des choses. Elle a pu faire plus et mieux grâce à la coopération nécessaire des différents gouvernements qui se sont succédés à Québec et qui l'ont aidée par des octrois substantiels et souvent augmentés, lesquels lui ont permis d'organiser la surveillance, la diffusion et l'expansion des Caisses populaires, et vous savez avec quel succès.

Au 31 décembre 1934, 183 Caisses dans la province de Québec avaient un actif de \$9,446,262.74 dont \$1,500,000.00 pour la seule Caisse de Lévis. Les 48 Caisses affiliées à l'Union des Trois-Rivières comptaient pour \$1,574,968.04. Au 31 août 1945, les 127 Caisses de la même Union formée des Caisses du diocèse des Trois-Rivières et de celui de Nicolet, ont un actif qui dépasse les \$20,000,000.00.

L'Union régionale des Trois-Rivières reçoit en dépôt une bonne partie de l'encaisse de ses Caisses affiliées; elle leur paye un taux d'intérêt plus élevé qu'elles recevraient ailleurs.

Elle voit à la compensation des chèques tirés sur les dites Caisses par leurs sociétaires.

Elle leur offre différents services: placements, papeterie, valeurs en garde, etc. . . Elle a aussi son service d'inspection qui supplémente celui de la Fédération, exerçant par suite une surveillance plus étroite sur ses Caisses affiliées.

En ce qui concerne les placements nous tenons à faire remarquer que nous avons travaillé et travaillons encore, dans toute la mesure du possible, à faire effectuer des placements par nos Caisses et leurs sociétaires sur

des obligations de la province de Québec. Actuellement, le montant des obligations provinciales en la possession de l'Union et de ses Caisses dépasse les \$5,000,000. sur un actif total de \$20,000,000. soit 25%. Depuis janvier dernier, pour elle-même et pour ses Caisses, l'Union a acheté \$2,000,000. de ces obligations.

Nous agissons ainsi pour la raison suivante. A part la partie de l'encaisse en dépôt aux banques et à l'Union régionale, nos Caisses doivent garder une réserve secondaire facilement réalisable. Nous ne savons pas ce que l'après-guerre nous réserve. Nous traverserons peut-être des années difficiles. Nous ne pouvons donc recommander à nos Caisses pour leur réserve secondaire de meilleures valeurs que celles du Dominion et de la province de Québec qui se négocient facilement quand il s'agit de réaliser des fonds. De là le montant mentionné il y a quelques instants.

Quant à l'Union elle-même, elle doit conserver à son actif la plus grande liquidité possible, car cet actif, nous le répétons, est composé de l'encaisse de ses Caisses affiliées, remboursable à demande. Sur un total de \$2,800,000. près, au 31 août, nous avons en dépôt aux autres Caisses régionales et à la banque \$541,000. et au-delà de \$1,000,000. d'obligations provinciales.

En plus d'aider dans la mesure du possible au maintien du crédit de notre province, l'Union régionale a voulu aussi contribuer directement et indirectement à relever celui de notre ville et de sa commission scolaire. Et certaines de leurs émissions adjudgées à des courtiers étaient en réalité achetées pour nous en tout ou en partie, ce qui permettait aux dits courtiers d'offrir de meilleurs prix.

Enfin nous avons prêté des montants substantiels à nos Caisses dans le besoin ainsi qu'aux sociétés coopératives qui nous ont donné des garanties.

Nous avons pu agir ainsi grâce à la coopération de toutes nos Caisses affiliées, preuve incontestable, encore une fois, que la collaboration la plus étroite est nécessaire entre les locales et la régionale si nous voulons obtenir des résultats appréciables. Plus la régionale sera encouragée, plus elle sera forte, et plus elle sera forte, plus elle sera en mesure de répondre aux différentes demandes qui seront faites, quelles que soient leur importance. La coopération devra se développer de plus en plus si nous voulons réellement devenir maîtres chez nous. Les lois sociales que les gouvernements ont ou veulent adopter dans différents domaines, surtout dans celui de l'habitation, nous amèneront sans doute à fournir en partie le capital nécessaire. Dans

le domaine de la production ou de la consommation il y a encore beaucoup à faire. Nous ne pouvons que répéter ici le conseil donné ailleurs: les Caisses populaires et l'Union régionale sont bien disposées envers toutes les formes de coopération, à condition toutefois que les coopératives s'aident elles-mêmes en demandant à leurs sociétaires de souscrire et verser un capital suffisant pour qu'elles puissent offrir les garanties nécessaires aux Caisses qui voudront prêter. Pour atteindre le meilleur succès possible, nous suggérons encore une fois l'étude avant l'action. Quand nous rencontrons des coopérateurs qui ont étudié avant de se lancer dans une entreprise, nous rencontrons de meilleurs coopérateurs, plus avertis des dangers à éviter, conscients de leurs devoirs et de leurs responsabilités et plus aptes à surmonter les difficultés qui ne manquent pas de se présenter aussi bien dans les coopératives que dans l'entreprise privée.

Nous travaillerons encore plus à développer nos possibilités de rendre service dans le domaine public ou privé. Il nous faut évoluer et adapter nos méthodes d'opération aux exigences des temps. Si M. Desjardins revenait aujourd'hui, on peut être assuré qu'il dirigerait son oeuvre de manière à la faire répondre aux besoins ou nécessités de l'époque.

Monsieur le premier ministre de la province disait, il y a quelques jours, lorsque nous l'invitions à notre fête d'aujourd'hui, que les Caisses populaires sont une oeuvre nationale à laquelle tout le monde doit s'intéresser. C'est ce que nous demandons des pouvoirs publics, des associations et de tous les hommes de bonne volonté, qui doivent mettre leur dévouement, leur savoir et toutes leurs capacités au service de nos Caisses populaires pour qu'elles se développent dans un esprit chrétien de charité, de justice et d'union, et ce, dans les meilleurs intérêts de la race canadienne-française. Et nous espérons tout particulièrement, monsieur le ministre, que la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins recevra comme toujours du gouvernement provincial l'accueil le plus empressé. . . . et le plus fortifiant, lorsqu'il s'agira de renouveler son contrat l'an prochain pour la surveillance et l'expansion des Caisses populaires.

Nous ne pouvons terminer cette brève allocution sans offrir au cher frère Directeur de l'Académie de la Salle nos plus sincères remerciements pour la bienveillante hospitalité que les Frères des Ecoles Chrétiennes nous offrent aujourd'hui. La préparation du banquet et la privation de leur salle de récréation des élèves leur occasionnent des sacrifices qu'ils ont faits joyeusement dans l'intérêt des

Caisses populaires. Sans eux, nous ne pouvions avoir notre fête. Nous croyons être l'interprète de nos invités d'honneur, de nos nombreux délégués des Caisses populaires et des

administrateurs de l'Union, en priant le cher frère Directeur et les Frères des Ecoles Chrétiennes d'agréer l'assurance de toute notre reconnaissance.

## L'Union au service des Caisses affiliées

Nous publions la suite de l'article du *Messenger Raiffeisen* concernant l'Office de revision de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen. C'est un extrait du numéro de septembre 1944. Les observations qui y sont contenues constituent un document d'intérêt général.

R. H. T.

### Un président de Caisse visite la Centrale

L'interview du Chef de l'Office fiduciaire et de revision de l'Union, que j'ai relatée dans mon dernier article, m'a permis de me rendre compte de l'organisation générale et de la vaste activité que déploie cet important département de la Centrale de l'Union. L'occasion m'est encore donnée de m'entretenir à bâtons rompus avec plusieurs reviseurs. J'en profite pour compléter ma documentation.

D'emblée, je tiens à exprimer le plaisir tout particulier que m'a procuré cet entretien. Ce qui m'a agréablement frappé, c'est la conception élevée que nos reviseurs se font de leurs fonctions, l'enthousiasme et le dévouement qu'ils mettent tous à accomplir leur tâche. A leur contact, on réalise qu'ils font de leur métier un véritable apostolat et que toute leur activité est guidée par l'unique et sincère souci de la bonne marche et de la prospérité constantes des Caisses affiliées et du mouvement raiffeiseniste tout entier. La tâche qui leur incombe est dure, délicate, fort ingrate souvent et exige d'eux de nombreux sacrifices de tous ordres. Mais, par définition, le reviseur est un philosophe. . . Et s'il prenait un jour à l'un d'eux la fantaisie d'écrire ses mémoires je suis persuadé qu'il aurait beaucoup à dire d'intéressant sur les choses et sur les hommes. . .

Je résiste au désir de relater ici quelques savoureuses anecdotes et aventures de voyage que l'on me conte avec bonne humeur. Nos reviseurs sont optimistes et prennent tout du bon côté. Mais je sens que le métier qui fait d'eux de véritables pèlerins leur permet de connaître à fond notre pays avec ses particularités, nos gens du terroir aux mentalités différentes, avec toutes leurs qualités, avec leurs petites faiblesses aussi, et que leurs pérégrinations dans nos villages, des montagnes valaisannes aux joux du Jura contribuent à susciter en eux l'admiration, l'amour des travailleurs de la terre et de nos artisans campagnards et le désir sincère de les aider dans leurs efforts pour améliorer leurs conditions de travail et d'existence.

— J'ai appris par votre chef, M. le directeur Heuberger, de quelle nature est la mission qui vous incombe. J'aimerais encore, Messieurs les

reviseurs, recueillir de votre propre bouche quelques impressions sur les expériences que vous faites dans vos relations directes, pour ainsi dire quotidiennes, avec les dirigeants de nos Caisses locales.

— D'une manière générale nous pouvons constater que bien qu'ils soient pour la plupart des agriculteurs, des artisans, etc., soit donc des profanes en matière de technique bancaire pure, les caissiers remplissent avec beaucoup de zèle et une remarquable compétence, dans le cadre de l'organisation éprouvée que nous avons le privilège de posséder, la tâche toujours plus lourde et compliquée que représente aujourd'hui la gérance d'un institut de crédit, si modeste soit-il. De leur côté les organes dirigeants ont conscience de leurs responsabilités et de l'importance de la tâche qui leur incombe qu'ils remplissent avec beaucoup de dévouement et de désintéressement.

— Evidemment, grâce au précis de comptabilité, aux guides, aux registres et formulaires que l'Union tient à disposition, ainsi qu'à votre appui, Messieurs les dirigeants de nos Caisses Raiffeisen voient leur tâche considérablement facilitée, et ils éprouvent même une grande satisfaction à l'accomplir.

— Il convient également de relever que parallèlement au développement général des affaires est intervenu un perfectionnement interne constant des Caisses. Perfectionnement dans l'organisation générale, dans la technique administrative et comptable; favorisé par l'amélioration de la situation économique le service de paiement des intérêts et des amortissements est arrivé par exemple aujourd'hui à un haut degré de perfection, et nombreuses sont les Caisses qui n'ont pour ainsi dire jamais aucun retard dans les intérêts. Cela est pour une bonne part le résultat de l'action éducative systématique et persévérante des revisions.

— Et cela est pour une bonne part votre oeuvre, Messieurs les reviseurs. Je tiens à vous en féliciter. Oui, une action soutenue et toujours plus étendue doit être vouée à l'action éthique et éducative dans nos Caisses Raiffeisen. On arrivera par là à augmenter considérablement leur capacité d'action bienfai-

sante. Comme le disait fort justement la Direction de l'Union dans son dernier rapport annuel, l'esprit coopératif doit être cultivé et constamment développé, car lui seul assurera infailliblement un épanouissement complet et durable de l'oeuvre. Et la suggestion qu'elle fait d'envisager la création d'une institution appropriée d'éducation coopérative rurale, d'un "Séminaire raiffeiseniste" dont la mission serait de servir de guide spirituel et de flambeau au mouvement tout entier mérite d'être retenue et réalisée lorsque les circonstances s'y prêteront. Mais, Messieurs les reviseurs, vous avez dit que les revisions, qui s'effectuent toutes à l'improviste selon l'excellente règle admise, donnent "en général" un résultat favorable, très favorable même. N'y a-t-il pas des exceptions à cette règle?

— Oh, très peu. On rencontre bien encore ici ou là quelques incompréhensions pour certaines règles de technique administrative et comptable. . . On a de la peine à faire admettre parfois la nécessité de l'accomplissement de certaines formalités par exemple. Outre cela, la prospérité matérielle, l'augmentation des moyens, l'accroissement des chiffres des bilans suscitent parfois certaines ambitions, la tentation de renier ou de s'écarter quelque peu des principes fondamentaux. Ce phénomène est hélas inhérent à toute oeuvre humaine. Pleinement conscients de ce danger, la Direction et les organes de l'Union veillent toujours jalousement au maintien dans les Caisses de l'esprit et préceptes de Raiffeisen en empêchant que des déviations et des atténuations ne se produisent.

— Je ne veux pas être indiscret, Messieurs les reviseurs, mais pourriez-vous me citer à quels points il est particulièrement fait allusion ici?

— Mais certainement; il ne s'agit pas ici d'un secret. Bien au contraire, il convient de signaler le danger afin d'y parer toujours à temps. La direction de l'Union les indique du reste dans son dernier rapport annuel. Nous les énumérons brièvement. Tout d'abord la nécessité de limiter toujours le cercle d'activité à une seule commune, à un seul village; la base idéale est le village rural de 250-500 habitants; dans cet ordre d'idée il conviendrait de pouvoir scinder certaines anciennes Caisses qui ont au début commis l'erreur d'embrasser un rayon d'activité trop étendu.

— Oui, sur la base des expériences faites dans ma Caisse je ne puis qu'approuver cette politique. Seul un petit cercle d'activité permet le maintien aisé et durable des principes raiffeisenistes constitutionnels. Ce n'est que sur le plan de la communauté villageoise que peut s'édifier une institution Raiffeisen vraiment prospère. Y a-t-il d'autres points, Messieurs les reviseurs?

— Nous nous permettons également de citer encore le danger des investissements dangereux que provoque présentement la pléthore d'argent. L'Union pare à ce danger par une surveillance très étroite des Caisses, des directions et des interventions circonstanciées, ainsi que par l'attribution par la Caisse centrale d'un taux rémunérateur aux capitaux momentanément sans emploi. Il importe que les Caisses s'en tiennent toujours strictement aux normes que posent les statuts et les règlements en ce qui concerne l'octroi des prêts et crédits.

— Evidemment, mais ne faut-il pas tenir compte aujourd'hui de la concurrence, des facilités qu'accordent aujourd'hui les autres établissements bancaires?

— Non, les dirigeants des Caisses Raiffeisen ne doivent jamais se départir de la politique absolument saine et prudente de distribution des crédits prescrite par les statuts, cela même au risque de voir certaines affaires leur échapper, attirées par des facilités temporaires ou des pratiques malsaines de la concurrence. L'adage selon lequel toutes les "bonnes affaires" ne sont pas forcément "bonnes" pour une Caisse Raiffeisen conserve toute sa valeur. Par contre, les organes dirigeants doivent considérer comme un droit légitime, un devoir même d'investir sur place les capitaux qui leur sont confiés, de faire fructifier avant tout l'argent du village en coordonnant dans l'intérêt de la communauté les possibilités financières de la commune, des associations et des particuliers.

— Cela est en effet fort juste et nos Caisses ont dans ce domaine des possibilités encore immenses. Au fur et à mesure que les dépôts affluent elles devraient repatrier également au village les emprunts, hypothécaires ou autres, que les bons et fidèles sociétaires ou les personnes susceptibles de le devenir, peuvent encore devoir ailleurs. "L'argent du village au village" est la devise par excellence de la Caisse Raiffeisen.

— Nous ne vous le faisons pas dire, Monsieur. . . Signalons encore que certaines Caisses considèrent parfois pouvoir pratiquer des politiques de taux personnelles, s'écartant des conditions usuelles du marché de l'argent. Il est évident que comme institut soumis à la loi sur les banques toute Caisse Raiffeisen est incorporée dans la structure financière du pays et qu'elle doit de ce fait se conformer aux lois naturelles de l'économie en pratiquant une politique financière à longue vue. Au reste ces déviations nuisent non seulement aux autres Caisses soeurs qui restent dans la droite ligne, mais encore au prestige du mouvement tout entier. Une grande attention doit être apportée à la constitution de bonnes réserves toujours en rapport avec les exigences du bilan, réserves qui permettront à la Caisse de sur-

monter toujours avec aisance et par ses propres forces les périodes de crise générale. La politique de taux doit toujours être saine et morale, exempte de toute affectation démagogique, et viser à sauvegarder les intérêts légitimes des débiteurs comme des déposants tout en permettant la réalisation du bénéfice indispensable.

Certes le but de la Caisse n'est pas de "faire des bénéficiaires", de thésauriser! Mais elle doit néanmoins satisfaire aux exigences légales et constituer les réserves indispensables à sa propre sécurité et à celle de ses déposants et de ses sociétaires.

— L'Union procède-t-elle au besoin à des sanctions vis-à-vis des Caisses qui ne tiennent pas compte des observations de revision?

— D'une manière générale les organes des Caisses ont partout à coeur de mettre en pratique les directives et les conseils donnés qui se basent sur les expériences faites continuellement auprès de 770 Caisses et dans les 22 cantons. Mais il est évident qu'en cas de carence notoire et de mauvaise volonté manifeste susceptible d'entraver à la longue une activité fructueuse et de compromettre la sécurité et le prestige de la Caisse et du mouvement tout entier, l'instance de revision ne recule pas devant les mesures de rigueur. Elle considère en effet de son devoir absolu d'intervenir alors directement et de prendre toutes les mesures de circonstance qui peuvent s'imposer, par exemple en exigeant des mutations au sein des organes dirigeants. On constate ainsi maintes fois qu'une Caisse qui végète sous la direction d'un caissier ou de comités qui font fi des suggestions et des remarques de revision reprend immédiatement vie et prospérité lorsqu'elle a à sa tête des hommes nouveaux disposés à une collaboration confiante et harmonieuse. Les mesures de sanctions extraordinaires sont au surplus la dénonciation à la Commission fédérale conformément à la loi sur les banques, éventuellement, l'exclusion de l'Union.

— La revision approfondie telle qu'elle est faite par les professionnels de l'Union n'est-elle pas capable de remplacer le contrôle par le Comité de direction et le Conseil de surveillance?

— Non, la revision périodique professionnelle ne rend pas surperflu le contrôle permanent par les organes directs de la Caisse. Ce sont ces derniers qui sont responsables vis-à-vis de l'assemblée générale des sociétaires, et ils ont à remplir pour leur décharge personnelle les tâches d'administration et de contrôle que prescrit la loi. Le contrôle permanent et la revision professionnelle périodique sont deux choses différentes.

— Quelle distinction fait-on entre le contrôle et la revision?

— On entend par contrôle une vérification permanente et systématique de toutes les opérations qui interviennent par les organes directs de l'entreprise. La revision par contre n'est qu'un examen périodique ou occasionnel par des personnes étrangères à l'entreprise, des experts professionnels ordinairement. Le contrôle systématique permanent permet aux organes dirigeants de suivre exactement la marche des affaires; c'est particulièrement le cas pour les contrôles mensuels de caisse et de quittances par le Comité que prescrivent les statuts, sur lesquels nous insistons tant. Comme organe de contrôle, le Conseil de surveillance doit exercer aussi les contrôles trimestriels prescrits par les statuts et spécifiés dans le "Guide" et il doit en particulier une fois l'an au moins procéder à une revision approfondie des comptes débiteurs et des garanties en consignand dans son procès-verbal le résultat de son travail. L'accomplissement de ce travail permet aux dirigeants non seulement d'assumer leur responsabilité mais encore de s'initier complètement, jusque dans les détails, au fonctionnement de l'institution. Ces contrôles fournissent aux reviseurs de précieux points de repère lors de la revision et augmentent considérablement la valeur de cette dernière.

— Une question encore. Messieurs les reviseurs? Au cours de votre activité, rencontrez-vous toujours la compréhension voulue pour votre tâche, pour les suggestions que vous pouvez faire, pour les mesures que vous pouvez vous trouver dans la nécessité d'exiger dans certains cas?

— Vous voulez parler de la collaboration entre les organes dirigeants des Caisses et le reviseur ou l'instance de revision. D'une manière générale, nos relations avec les caissiers et les membres des organes des Caisses sont agréables, souvent même franchement cordiales. Il y a bien quelques cas où la collaboration pourrait être plus étroite encore.

— Comment concevez-vous cette collaboration. Messieurs les reviseurs?

— La nécessité d'une bonne et loyale collaboration entre les organes des Caisses et le reviseur est naturellement de la plus haute importance, car c'est de cette collaboration sincère que dépend dans une large mesure le succès de la revision, et finalement la sécurité et la prospérité de la Caisse locale et du mouvement tout entier. Le reviseur a l'obligation de procéder à un examen minutieux de toute l'organisation et de la gestion de la Caisse selon un schéma plus ou moins déterminé et de dresser un rapport écrit détaillé de ses constatations. Une revision ne peut être que rigoureusement objective et dominée par le souci de garantir une administration absolument conforme aux dispositions légales, aux

prescriptions statutaires et réglementaires ainsi qu'aux principes fondamentaux raiffeisenistes. Pour cela le reviseur est amené à faire des suggestions, à signaler certaines lacunes peut-être, en en réclamant la régularisation. Il peut être amené ainsi à faire des observations qui ne sont peut-être pas toujours agréables pour les organes dirigeants. . .

— Je vous vois venir, Messieurs les reviseurs. . . Comme président de Caisse, je dois vous dire qu'en effet il est parfois désagréable pour les organes dirigeants de constater qu'en dépit de toute leur bonne volonté, leur travail donne lieu à des critiques, de s'entendre dire que tout n'est pas parfait. . . Nous sommes aussi tout naturellement portés à considérer que connaissant bien la situation locale nous sommes en réalité mieux à même de juger ce qui est bon, ce qui est peut-être toléré sans danger, que quelqu'un du dehors qui ne visite notre Caisse qu'en passant, un jour ou deux par an. Il est humain qu'on "ronchonne" peut-être parfois, qu'on ne reconnaisse pas facilement les fautes commises, surtout lorsqu'il s'agit d'insuffisances personnelles.

— Oui, permettez-nous à ce sujet de citer ce qu'un caissier écrivait à l'Union à ce propos, il n'y a pas longtemps. Il disait textuellement ce qui suit: "Disons-le franchement, chaque rapport de revision provoque tout d'abord chez le caissier et les membres des deux comités une réaction spontanée, parfois même hostile à l'égard de l'instance de revision. Puis, en y réfléchissant bien, nous sommes forcés de reconnaître petit à petit les lacunes qui existent et d'admettre, tout d'abord chacun en son for intérieur, puis ensuite ouvertement, que les remarques faites sont absolument fondées et que l'Union a, en fin de compte, tout à fait raison. Et finalement, nous sommes reconnaissants aux reviseurs et à l'Union de ce qu'ils nous conseillent objectivement et maintiennent envers et contre tout notre Caisse sur le droit chemin."

— Cette évolution des esprits peut sembler curieuse mais elle est fort juste et, si on y réfléchit bien, elle est en somme assez naturelle.

— Oui, le reviseur, au cours de son activité, se heurte à bien autre chose qu'à des questions techniques ou juridiques, qu'à des problèmes d'arithmétique ou d'algèbre. Ce n'est peut-être même pas là le côté délicat de sa tâche. Dans bien des cas, la difficulté n'est pas tant de découvrir les défauts inhérents à certaines situations anormales ou de trouver les moyens d'y remédier, que de faire admettre aux caissiers, aux membres des comités, la nécessité de l'application des mesures d'assainissement venant parfois à l'encontre de vieilles habitudes, de certaines traditions, de certaines aises aussi, de certains égards que l'on voudrait avoir pour telles ou telles personnes. .

Et avoir réussi à prouver la nécessité de certaines mesures ce n'est pas encore pour le reviseur avoir triomphé des difficultés; il faut encore souvent beaucoup de persuasion, revenir maintes fois à la charge pour qu'on se décide à prendre enfin les mesures qui s'imposent.

— Je conçois en effet que la tâche du reviseur n'est pas aisée, et souvent bien ingrate. On attend de lui qu'il ait l'autorité et le courage nécessaires pour soulever les questions les plus épineuses et on se regimbe facilement contre les remarques, si judicieuses soient-elles, qu'il formule. . Par la force des choses les reviseurs sont destinés en somme à être les boucs émissaires de toute réactions. . .

— C'est un peu cela; c'est ce qui explique pourquoi nous attachons tant d'importance et tant de prix à une compréhensive, loyale et harmonieuse collaboration entre les organes intérieurs et l'organe extérieur de revision. L'esprit coopératif doit présider aux relations entre les dirigeants de la Caisse et le reviseur. Dans ce domaine aussi la coopération peut et doit avoir toute sa signification. Là où on fait preuve d'un certain esprit d'hostilité, traitant à part soi celui qui vient d'étranger, de farfouilleur de compte, la collaboration s'en ressent. . . il manque l'esprit. L'esprit dans lequel les mesures préconisées et les conseils donnés sont pris en considération entre pour une bonne part dans les résultats obtenus.

— Si je saisis bien, Messieurs les reviseurs, la collaboration doit partir d'un mouvement spontané; le reviseur, persuadé qu'il est là pour rendre service et non pour critiquer doit comprendre qu'on attend de lui des conseils, souvent même des preuves d'autorités, de la compréhension toujours. Les dirigeants des Caisses, réciproquement, accepteront les observations écrites, pas toujours agréables, car pour éviter les malentendus et dégager sa responsabilité, le reviseur ne peut se borner à les faire verbalement; il est contraint de consigner dans son rapport tout ce qu'il constate au cours de ses visites. Il est certain que si, de part et d'autre, on est animé de l'esprit voulu et convaincu que tous sont au service d'une cause commune, d'un idéal cher, la tâche de chacun en sera simplifiée et le résultat du travail favorablement influencé."

#### AVIS:

**Messieurs les abonnés de la Revue Desjardins, n'oubliez pas de renouveler votre abonnement, s'il est vrai qu'une nouvelle année vient de commencer. . . Le prix en est de \$1.00 par an. Ne remettez pas à demain ce que vous pouvez faire aujourd'hui. Ainsi nous sommes assurés que nous n'aurons pas à faire demain ce que nous faisons aujourd'hui.**

## Lisez-vous la Revue Desjardins?

Dans le but d'assurer la diffusion des idées coopératives en matière d'épargne et de crédit et d'aider les membres des divers conseils de nos Caisses populaires à se bien acquitter de leurs fonctions en leur apportant informations, conseils, suggestions et directives utiles, la Fédération des Caisses populaires Desjardins du Québec publie cette Revue. Point n'est besoin d'insister sur sa nécessité. Les dirigeants de nos Caisses savent les services qu'elle leur rend dans la bonne exécution de leurs fonctions. Il s'en trouve encore, cependant, qui ne se donnent pas la peine de la lire et de la conserver comme source d'informations, de consultations en cas de besoin. Tous les officiers de nos Caisses populaires sans exception doivent lire cette revue. C'est spécialement pour eux qu'elle est rédigée. Personne n'a la science infuse et il y a toujours possibilité d'apprendre quelque chose de neuf, de voir à tel ou tel problème un aspect qu'on n'avait pas à date saisi. Il n'est pas un seul dirigeant qui ne puisse bénéficier de la lecture de cette revue dans l'intérêt de sa Caisse populaire. Si l'un ou l'autre des dirigeants de la Caisse populaire n'a pas les moyens de se payer un abonnement, que la Caisse y voit. C'est un excellent placement, c'est le meilleur des placements qu'elle puisse faire. Il faut qu'en 1946 tous les membres des différents conseils ou commissions de nos 965 Caisses populaires lisent la revue Desjardins. Que le gérant y voit tout de suite. C'est lui qui peut réaliser l'ob-

jectif. Qu'il soumette le cas au conseil d'administration qui verra aux moyens à prendre pour en arriver là. Voyez-y sans tarder. Les propagandistes des Unions régionales sont bien résolus d'y voir; ils s'assureront si vous y avez vu. Le mot d'ordre est donné: Autant d'abonnés qu'il y a de dirigeants de Caisses populaires. Qu'on y pense et qu'on le veuille, et ceci sera; vouloir, c'est pouvoir; il ne saurait y avoir d'exception. Multiplier 965 Caisses par 11 officiers, c'est un nombre minimum, vous obtenez 10,615 abonnés. Nous comptons à date 6,500 abonnés. Bon nombre d'entre eux ne sont pas dirigeants de Caisses populaires. Donc, il y a à peine la moitié des dirigeants de nos Caisses populaires qui reçoivent la revue Desjardins. C'est vous dire que vous devez y voir tout de suite, messieurs les administrateurs.

Il est difficile pour un gérant de Caisse populaire de faire de la propagande pour la Revue, de solliciter des abonnements auprès des sociétaires, si les dirigeants de la Caisse n'y sont pas abonnés. Dirigeants de nos Caisses populaires, c'est vous qui tenez entre vos mains la plus ou moins grande diffusion de la revue Desjardins. Si vous la lisez et en parlez quelque peu autour de vous, sa diffusion est assurée. Si vous ne le faites pas, rien à faire. Il nous faut passer par vous. Vous détenez la clef du succès. Utilisez-la pour le progrès du mouvement des Caisses, à l'avantage de tout notre peuple.

P.-E. C.

### On s'abonne en utilisant ceci:

La Fédération des Caisses populaires,  
108, Côte du Passage,  
Lévis, P. Q.

Monsieur le rédacteur,

Je désire recevoir la Revue Desjardins, organe officiel de la Fédération des Caisses populaires, pour une période d'un an (10 numéros).

Veillez trouver ci-inclus mon chèque, bon postal (suivant le cas) au montant de \$1.

(Nom) .....

(Adresse) .....

(Ecrivez lisiblement le nom et l'adresse)

## LES CAISSES EN SASKATCHEWAN

Le mouvement coopératif d'épargne et de crédit en Saskatchewan s'est développé de façon soutenue depuis la passation de la loi des Credit Unions sanctionnée le 16 avril 1937.

Il a connu un bel essor ces dernières années. Le 30 septembre 1939, 28 coopératives d'épargne et de crédit étaient organisées, qui détenaient un actif de \$55,017, comptaient 2,852 sociétaires et avaient prêté \$116,207.

Le 31 mars 1945, la Saskatchewan comptait 165 caisses dont 129 au service des ruraux, 19 opérant chez les employés d'une industrie ou d'un commerce, 17 au sein d'associations coopératives, religieuses, sociales ou professionnelles. Elles groupaient à ce moment 22,837 sociétaires qui possèdent \$1,581,460. en parts sociales, \$1,227,953. sous forme de dépôts d'épargne. L'actif total des Caisses de la Saskatchewan s'est accru de \$1,624,176. du 31 mars 1944 au 31 mars 1945, soit un gain de 128%. Le progrès des coopératives d'épargne et de crédit a été particulièrement sensible dans les milieux ruraux.

Les nôtres possèdent 22 Caisses populaires sur un total de 165. L'actif de ces 22 Caisses représente le quart de l'actif de toutes les

Caisses de la province, bien que les nôtres ne constituent que 6% de la population. Des quatre Caisses les plus importantes, trois sont canadiennes-françaises.

M. B. N. Arnason, qui est aujourd'hui sous-ministre du Département de la Coopération de la Province de la Saskatchewan, et M. A. C. McLean, du Département provincial de l'Agriculture, ont été les principaux artisans du mouvement.

C'est avec satisfaction que nous voyons grandir un tel mouvement à travers le pays. La coopération est un facteur d'unité et un puissant agent d'éducation populaire. Elle apporte une contribution magnifique au progrès économique et social du Canada.

P.-E. C.

## Consultation légale

### Du pouvoir d'emprunt d'une coopérative ou d'un syndicat coopératif

Q.—Le fait d'utiliser le capital social à l'achat de marchandises, par exemple, dans un syndicat coopératif de consommation, change-t-il le pouvoir d'emprunt ?

R.—Il faut souligner d'abord qu'une coopérative agricole peut emprunter quatre fois le montant des actions souscrites et quatre fois celui du fonds de réserve.

Par ailleurs, un syndicat coopératif ne peut emprunter que deux fois le montant de son capital versé et non entamé et deux fois le montant du fonds de réserve ou du fonds de prévoyance.

Il faut donc en premier lieu vérifier si l'institution coopérative a été constituée en corporation en vertu de la Loi des Coopératives agricoles ou en vertu de la Loi des Syndicats coopératifs de Québec.

Dans un cas comme dans l'autre, les marchandises en mains, l'actif ou le surplus non attribué ne servent pas à déterminer directement la limite du pouvoir d'emprunt. C'est le capital souscrit ou le capital versé et non entamé qui détermine dans un cas comme dans l'autre la capacité d'emprunter.

Si cependant le surplus a été appliqué à un fonds de réserve ou de prévoyance, ce fonds de réserve peut servir à augmenter par le facteur 2 ou 4 la capacité de contracter un emprunt. En d'autres termes, la valeur des marchandises en mains ne permet pas de déterminer le pouvoir d'emprunt.

L'aviseur légal

**Assurons l'avenir de nos enfants par le bon emploi des allocations familiales. Efforçons-nous d'en déposer à la Caisse populaire la partie la plus considérable possible pour leur établissement.**

## Des chèques

Il arrive de temps en temps que des Caisses nous demandent de faire imprimer des chèques avec mention de la raison sociale de l'industrie ou du commerce d'un de leurs sociétaires. Nous le regrettons, nous ne pouvons pas accéder à une telle demande.

Une première raison, c'est que sur les chèques des Caisses populaires doit être inscrit en gros caractère le nom de la Caisse populaire, avec mention de la loi des Syndicats coopératifs de Québec, en vertu de laquelle la Caisse populaire est incorporée. Une telle inscription, en caractère qui fait ressortir le nom de la Caisse populaire et la loi qui la régit, est requise. Elle ne doit pas être estampée par une autre inscription.

Autre raison: c'est l'uniformité des chèques qu'il faut conserver. Il ne serait pas raisonnable de la sacrifier à l'avantage exclusif d'un nombre infime de sociétaires, pour ne pas dire quelques exceptions.

Que les intéressés ajoutent au bas des chèques à l'endroit de la signature, la raison sociale de leur entreprise, nous n'y voyons aucun inconvénient, si cela peut leur faire plaisir.

### AVIS:

**Quelques Caisses populaires n'ont pas fait parvenir à l'Union régionale leur rapport mensuel du 31 décembre, ce qui explique que la Fédération ne l'a pas encore reçu et se voit obliger de retarder la compilation des statistiques. Avis aux intéressés.**

## *Valeur morale de l'épargne*



Je voudrais vous signaler comment l'épargne dans la Caisse populaire exige du renoncement. Elle demande un acte de volonté et par conséquent, elle est de nature, au point de vue personnel, à protéger en nous la force et la vertu. Vous voyez par suite le grand effet moral de la Caisse populaire, véritable école de moralité individuelle, comme on vous le signalait à l'instant. Je ne sais pas si on pourrait jamais mettre suffisamment en valeur, en relief, cette pensée que l'économie, l'épargne pratiquées par renoncement personnel, c'est la plus difficile de nos jours de toutes les mortifications; d'autre part, je pense que c'est la plus utile, c'est elle qui protégera l'esprit chrétien chez nous. S'il y a l'esprit de l'épargne, il y aura plus facilement la fuite de tous ces plaisirs qui nous perdent et qui nous font simplement vivre comme des païens.

(Extrait de l'allocution de  
**S. E. le Cardinal VILLENEUVE,**  
à la Journée de l'épargne, tenue  
à Lévis le 26 janvier 1936).